

Quatrième partie : Administration

241. La quatrième partie du projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 résulte du regroupement de toute l'infrastructure essentielle sur laquelle repose les opérations du Bureau international dans le cadre d'un système moderne. Elle rassemble tous les programmes principaux pertinents et énonce une stratégie d'une vaste portée tendant à assurer l'essor et le développement de cette infrastructure.

242. La quatrième partie du projet de programme et budget comprend les programmes principaux ci-après :

- Programme 15 – Techniques de l'information
- Programme 16 – Gestion des ressources humaines
- Programme 17 – Services administratifs
- Programme 18 – Locaux

243. La quatrième partie du projet de programme et budget vise à doter le Bureau international d'une infrastructure essentielle à valeur ajoutée et efficace par rapport à son coût ainsi que des services fondamentaux et, dans le même temps, à moderniser l'image de l'Organisation vue de l'extérieur. En fait, l'OMPI dispose d'une image de marque qui est celle d'une organisation moderne, axée sur les services, reposant sur une assise financière en expansion, des installations modernes, l'utilisation, aussi bien sur le plan interne que sur le plan externe, des techniques de l'information et de services en réseau ainsi qu'une gestion dynamique des ressources humaines et des activités administratives très diverses.

244. La quatrième partie regroupe et relie entre eux de façon efficace les programmes principaux essentiels qui constituent les quatre piliers de l'organisation fondée sur le savoir que l'OMPI s'emploie à devenir. Cette présentation témoigne du souhait d'apporter deux changements fondamentaux à l'OMPI et découle de la stratégie élaborée dans ce sens. Il s'agit premièrement de réorganiser la façon dont les services et l'information spécialisés en matière de propriété intellectuelle sont fournis aux États membres. Deuxièmement, il importe de doter le Bureau international d'un personnel de direction et autre très qualifié, pouvant compter sur une gestion des ressources humaines modernes et toute la gamme des services administratifs possibles et disposant de locaux de travail équipés de façon appropriée.

245. Une importance particulière continuera d'être accordée dans le cadre du programme principal 15 aux techniques de l'information – en tant qu'infrastructure fondamentale et domaine ayant fait l'objet d'efforts considérables en termes de ressources en personnel et autres au cours des deux derniers exercices biennaux. Les projets d'automatisation tels qu'IMPACT et WIPONET ainsi que les services en réseau à l'intérieur de l'Organisation seront privilégiés chaque fois que cela sera possible, étant donné qu'ils constituent des investissements tournés vers l'avenir visant à renforcer encore les services à l'intention des États membres tout en réduisant les coûts de fonctionnement sur le long terme. L'utilisation des techniques de l'information sera étendue à la gestion des ressources humaines, aux services d'appui administratif et à l'aménagement des locaux, ces trois secteurs exigeant des outils informatiques nouveaux, en particulier dans les domaines de la gestion et du contrôle financiers, des communications, de la documentation, des systèmes de formation du personnel et de la rationalisation des procédures administratives.

246. La gestion des ressources humaines est un élément indispensable dans une organisation fondée sur le savoir. Compte tenu de l'évolution rapide des systèmes de propriété intellectuelle, qui englobent de nouveaux domaines et de nouvelles matières de plus en plus complexes, le recours à des gestionnaires et à du personnel technique très qualifiés revêt une importance cruciale. Durant les deux derniers exercices biennaux, le Bureau international a effectué un exercice difficile consistant à maintenir le niveau de compétences nécessaire dans ses différents départements, en particulier en ce qui concerne le personnel occupant des fonctions de direction, et ce besoin persistant, qui devrait être encore plus marqué pendant l'exercice biennal 2002–2003, sera couvert dans le cadre du programme principal 16.

247. Les services d'appui administratif et la gestion des bâtiments et des installations existants de l'OMPI ainsi que les projets relatifs aux nouveaux locaux font sans nul doute partie des programmes indispensables au bon fonctionnement quotidien de l'Organisation. Des investissements continueront donc d'être réalisés pendant l'exercice biennal 2002–2003 en vue de moderniser les installations, les systèmes et divers services administratifs destinés aux utilisateurs ainsi que la gestion des bâtiments de manière à assurer l'avenir de l'Organisation.

248. Il est évident que, si l'OMPI ne pouvait pas compter sur un cadre approprié en termes de gestion des ressources humaines, l'accès aux techniques de l'information et des services administratifs modernes ainsi qu'un cadre de travail offrant sécurité et efficacité, il lui serait très difficile de fournir en temps voulu des services de grande qualité aux États membres et à ses clients les plus importants, à savoir les titulaires et les utilisateurs de droits de propriété intellectuelle dans le monde entier.